

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 9 décembre 2014 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, M. Brian Middlemiss, maire suppléant, les conseillers, R. Denis Dubé, Nancy Draper-Maxsom, Dr. Jean Amyotte, Inès Pontiroli et M. Thomas Howard.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général par intérim, Mme Ginette Chevrier-Bottrill directrice générale adjointe par intérim ainsi que plusieurs contribuables.

La séance débute à 19h30.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- | | |
|------------------|---|
| Pierre Robillard | - Règlement d'emprunt # 15-10 |
| Michel Séguin | - Règlement d'emprunt # 15-10 |
| Stéphane Alary | - Demande de rencontre avec l'Union des Producteurs Agricoles du Québec |
| | - Travaux de drainage – fossés |
| Scott MacDonald | - Eau potable |
| James Eggleton | - Règlement d'emprunt # 15-10 |
| Ricky Knox | - Asphaltage du quartier # 6 |

14-12-2212

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014
- 5. Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de décembre
 - 5.5 Mariages ou unions civiles – Tarifs
 - 5.6 Démission – Poste préposée à la taxation
 - 5.7 Adoption du calendrier des réunions ordinaires 2015
 - 5.8 Appui à la municipalité de La Pêche – Déplacement des boîtes postales
 - 5.9 Utilisation du fonds de roulement – Eau potable
 - 5.10 Octroi du contrat pour l'entretien du parc et de la patinoire – Parc de Luskville
 - 5.11 Octroi du contrat pour l'entretien de la patinoire – Parc Davis
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Embauche de deux nouveaux candidats-pompiers volontaires
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Élimination des barrages de castors et baisse du niveau d'eau au pont sur le chemin du Lac Curley
 - 7.2 Mise à niveau du chemin du Lac Curley
 - 7.3 PAARM – Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Abolition de poste - Directrice des services techniques
 - 8.2 Fermeture de l'écocentre – Contrat d'opération de l'écocentre
 - 8.3 Fermeture de l'écocentre – Contrat pour fourniture et transport de conteneurs
- 9. Urbanisme et zonage**

- 9.1 Cession de terrain – Lot 16B Rang 4
- 9.2 Désignation des officiers pour le CCU
- 9.3 Adoption du règlement 01-13-1 amendant le règlement 01-13 règlement sur la tarification des permis et certificats municipaux
- 10 Loisir et culture**
 - 10.1 Association des motoneigistes du Pontiac – Droit de passage sur les chemins municipaux
 - 10.2 Association des motoneigistes du Pontiac – Utilisation temporaire du relais à l'intersection des chemins Wyman et Goldmine
 - 10.3 Projet «Aménagement Biblio »
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux
 - a) animaux
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de novembre 2014
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
 Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout : Item # 5.12 Appui à une démarche afin d'obtenir un statut particulier pour le Pontiac
- Retrait : Item # 5.11 Octroi du contrat pour l'entretien de la patinoire – Parc Davis
- Item # 9.3 Adoption du règlement 01-13-1 amendant le règlement 01-13 règlement sur la tarification des permis et certificats municipaux
- Item # 10.2 Association des motoneigistes du Pontiac – Utilisation temporaire du relais à l'intersection des chemins Wyman et Goldmine

Adoptée

14-12-2213

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
 Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2014.

Adoptée

14-12-2214

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (DÉCEMBRE 2014)

Il est

Proposé par Brian Middlemiss
 Appuyé par Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel que reconnue à la liste jointe en annexe au montant total de **73 083,92\$**.

Adoptée

14-12-2215

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **41 203,68\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 30 novembre 2014 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

14-12-2216

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: R. Denis Dubé
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 29 octobre au 27 novembre 2014, le tout pour un total de **365 181,17\$** (voir annexe).

Adoptée

14-12-2217

LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **11 436,88 \$** taxes incluses.

Adoptée

14-12-2218

MARIAGES OU UNIONS CIVILES – TARIFS

CONSIDÉRANT les frais et le travail qu'engendre la célébration d'un mariage ou union civile par le maire ou un représentant de la municipalité;

CONSIDÉRANT les frais qu'exigerait le ministère de la justice pour ces célébrations;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'exiger les mêmes frais que le ministère de la justice pour le même genre de célébration, soit 300,00\$ plus taxes, pour une célébration à l'hôtel de ville et 400,00\$ plus taxes, pour une célébration à l'extérieur de l'hôtel de ville.

Adoptée

14-12-2219

DÉMISSION – EMPLOYÉE # 01-0088

CONSIDÉRANT la lettre de démission en date du 11 novembre 2014, remise par l'employée # 01-0088;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la démission de l'employée # 01-0088 en date du 11 novembre 2014.

Adoptée

14-12-2220

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

Janvier	20	Mai	12	Septembre	8
Février	10	Juin	9	Octobre	13
Mars	10	Juillet	14	Novembre	10
Avril	14	Août	11	Décembre	8

IL EST DE PLUS RÉSOLU de tenir les rencontres du mois de mai à Breckenridge et du mois d'août à Quyon.

Adoptée

14-12-2221

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE – DÉPLACEMENT DES BOÎTES POSTALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Pêche souhaite une rencontre avec Postes Canada au sujet de l'installation de nouvelles boîtes postales ou le déplacement de boîtes existantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Pêche a demandé par résolution l'appui de l'ensemble des municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en ce qui a trait à ses démarches envers Poste Canada;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui la municipalité de La Pêche dans ses démarches envers Poste Canada.

Adoptée

14-12-2222

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT – EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le règlement #15-10 ainsi que le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un dépassement au pouvoir d'emprunt disponible;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET EST RÉSOLU qu'une somme de 185 645,13\$ soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans par l'ensemble de la municipalité de Pontiac selon le tableau de remboursement qui suit :

2015	18 600,00
2016	18 600,00
2017	18 600,00
2018	18 600,00
2019	18 600,00
2020	18 600,00
2021	18 600,00
2022	18 600,00
2023	18 600,00
2024	18 245,00

AMENDEMENT

UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT – EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le règlement #15-10 ainsi que le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un dépassement au pouvoir d'emprunt disponible;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QU'une somme de 185 645, 13\$ soit financée par les utilisateurs par le décret d'une taxe spéciale tel que le permet le 2e paragraphe de l'article 980.1 du Code Municipal.

Le vote est demandé sur l'amendement :

Pour : Dr. Jean Amyotte
Inès Pontiroli

Contre : R. Denis Dubé
Brian Middlemiss
Nancy Draper-Maxsom
Thomas Howard

Rejetée

L'amendement étant rejeté, le vote est demandé sur la résolution initiale :

Pour : R. Denis Dubé
Brian Middlemiss
Nancy Draper-Maxsom
Thomas Howard

Contre : Dr. Jean Amyotte
Inès Pontiroli

Adoptée sur division

14-12-2223

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU PARC ET DE LA PATINOIRE – PARC DE LUSKVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confie à contrat la surveillance et l'entretien annuel, y compris l'entretien hivernal de la patinoire, du parc de Luskville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des appels d'offres à au moins 2 entrepreneurs;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité octroi à M. Brent Mainville le contrat pour l'entretien annuel, y compris l'entretien hivernal de la patinoire, du parc de Luskville pour une période 3 ans, tel que mentionné au devis préparé à cet effet, pour la somme de \$ 39 000,00 taxe incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander au directeur général par intérim de préparer le contrat à cet effet.

Adoptée

14-12-2224

APPUI À UNE DÉMARCHE AFIN D'OBTENIR UN STATUT PARTICULIER POUR LE PONTIAC

CONSIDÉRANT la crise forestière qui affecte la région depuis 2005 et qui s'est traduite par des fermetures d'entreprises et des pertes d'emploi;

CONSIDÉRANT les problèmes socio-économiques qui en découlent;

CONSIDÉRANT la démarche prônée par le Groupement Forestier du Pontiac Inc. et l'Office des producteurs de bois du Pontiac afin de pallier à cette situation de crise;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Pontiac appui la démarche afin d'obtenir un statut particulier pour le Pontiac auprès du gouvernement provincial et fédéral.

Adoptée

14-12-2225

EMBAUCHE DE DEUX NOUVEAUX CANDIDATS / POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT les candidats qui ont participé au programme de pompiers-cadets ;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'embaucher 2 nouveaux candidats ayant participé au programme de pompiers-cadets, soit M. Braeden Picard et M. William Cowan Ramsay.

Adoptée

14-12-2226

ÉLIMINATION DES BARRAGES DE CASTORS ET BAISSSE DU NIVEAU D'EAU AU PONT SUR LE CHEMIN DU LAC CURLEY

CONSIDÉRANT QUE l'Association des motoneigistes de Pontiac a fait une demande de droit de passage le chemin du Lac Curley pour y maintenir un sentier de motoneige pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des motoneigistes a demandé à la municipalité d'apporter les correctifs au chemin en éliminant le dit barrage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande à la CCN en 2013 pour remédier au problème du barrage et la réponse s'est avérée négative;

CONSIDÉRANT QUE présentement les barrages de castors empiètent encore sur le Chemin du Lac Curley qui est un chemin municipal;

CONSIDÉRANT QUE selon le code civil, la municipalité a le droit d'agir en conséquence afin de remettre le chemin dans son état original;

CONSIDÉRANT QUE le pont sur le chemin du Lac Curley est presque inondé dû à un barrage de castors;

CONSIDÉRANT QUE ces barrages sont causés par le fait que la CCN n'a pas fait les contrôles appropriés;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la CCN de remédier aux problèmes de barrages et de haut niveau d'eau dans les 5 jours qui suivent. Dans le cas où la CCN ne donnerait pas de suivi à notre demande, la municipalité prendra les moyens nécessaires pour remédier aux problèmes et ce, aux frais de la CCN.

Adoptée

14-12-2227

MISE À NIVEAU DU CHEMIN DU LAC CURLEY

CONSIDÉRANT QUE l'Association des motoneigistes de Pontiac a fait une demande de droit de passage le chemin du Lac Curley pour y maintenir un sentier de motoneige pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre entre la municipalité, la CCN, le représentant de la FCMQ et l'Association des motoneigistes de Pontiac, il y a eu discussion sur la possibilité de relocaliser le dit sentier hors du parc de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le sport de la motoneige génère des retombées économiques importantes et promeut le développement touristique dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des motoneigistes de Pontiac a fait une demande pour avoir la permission d'exécuter certains travaux de mise à niveau sur le chemin du Lac Curley;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité donne la permission à l'Association des motoneigistes de Pontiac de faire les travaux de mise à niveau du chemin du Lac Curley.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la municipalité fournisse des ponceaux inutilisable pour les travaux de mise à niveau.

Adoptée

14-12-2228

PAARM – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac a pris connaissance des modalités d'application du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pontiac désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Thomas Howard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ QUE le conseil de la municipalité de Pontiac autorise le directeur général par intérim à présenter une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

14-12-2229

ABOLITION DE POSTE - DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT la restructuration au niveau des postes-cadres à la municipalité de Pontiac;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'abolir le poste de directrice des services techniques présentement vacant.

Adoptée

14-12-2230

FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE – CONTRAT D'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT la fermeture de l'écocentre pour une période indéterminée, à des fins de travaux;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU de mettre fin au contrat de la Ferme HGAL selon les modalités prévues dans le devis de l'appel d'offres et les dispositions du Code Civil.

Adoptée

14-12-2231

FERMETURE DE L'ÉCOCENTRE – CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS

CONSIDÉRANT la fermeture de l'écocentre pour une période indéterminée, à des fins de travaux;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de mettre fin au contrat de 176026 Canada Inc. - Amor Construction Inc., selon les modalités prévues dans le devis de l'appel d'offres et les dispositions du Code Civil.

Adoptée

14-12-2232

CESSION DE TERRAIN – ANCIEN CHEMIN RIVER – MICHEL CHEVRIER

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'obtention d'une parcelle de terrain qui appartient à la municipalité de Pontiac, soit une partie du lot 16B Rang 4 du Canton d'Onslow;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain n'est pas utilisé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain appartiendra éventuellement au propriétaire du lot 16B-3 lors de la réforme cadastrale;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande de cession de la parcelle de terrain du lot 16B Rang 4, Canton d'Onslow.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de céder le lot à M. Chevrier pour un montant de 1,00\$.

FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE M. Chevrier devra payer les frais de notaire et autres.

Adoptée.

14-12-2233

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LE CCU

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (L.R.Q., chapitre A-19.1), les officiers municipaux qui siègent sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent être nommés par résolution du conseil;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Appuyé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU de nommer M. Jalloul Salah et Mme Julie Galipeau en tant qu'officiers du comité.

Adoptée

14-12-2234

ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DU PONTIAC – DROIT DE PASSAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage pour le sentier de motoneige émanant de l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc.;

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la demande de l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc., tel que présenté. (Voir Annexe).

Adoptée

14-12-2235

PROJET «AMÉNAGEMENT BIBLIO »

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de l'Outaouais travaille à l'élaboration d'un projet d'appel regroupé régional *Aménagement BIBLIO* pour des projets de constructions, de rénovations, d'améliorations ou d'acquisitions d'équipements spécialisés en bibliothèque dans le but de déposer une seule demande de subvention régionale regroupée des projets des municipalités auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'appel régional, géré par le Réseau BIBLIO de l'Outaouais, vise à réaliser de petits projets de rénovations, de constructions, d'améliorations ou d'acquisitions d'équipements spécialisés de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait profiter d'une subvention pour rénover et améliorer ses bibliothèques équivalant à 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit attendre que le Réseau BIBLIO de l'Outaouais ait reçu une confirmation formelle du MCC concernant l'acceptation des projets déposés et les subventions allouées avant d'entreprendre les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra signer une convention avec le Réseau BIBLIO de l'Outaouais lorsque les projets déposés seront annoncés par le MCC afin d'officialiser l'aide financière qui sera versée à la municipalité pour la réalisation de ces travaux en bibliothèque;

CONSIDÉRANT la résolution # 14-10-2184;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés dans les deux bibliothèques, notamment la toiture à réparer à la bibliothèque de Quyon;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Appuyé par : Brian Middlemiss

IL EST RÉSOLU QUE ce conseil municipal mandate monsieur Benedikt Kuhn, directeur général par intérim pour produire et déposer avant le 12 décembre 2014 auprès du Réseau BIBLIO de l'Outaouais tous les documents nécessaires pour participer au projet d'appel regroupé régional *Aménagement BIBLIO* dont le montant total du projet de la municipalité s'élève à 44 061,30 \$ (taxes incluses) pour ses bibliothèques.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim à signer tous les documents nécessaires dans le cadre du programme du projet « Aménagement Biblio » (Appel regroupé régional pour les projets de constructions, de rénovations, d'améliorations ou d'acquisitions d'équipements spécialisés).

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|----------------------|---|
| Michel Séguin | - Droit de passage - motoneige; coûts pour la municipalité |
| Scott MacDonald | - Item 10.3 |
| Marie-Claude Pineau | - Règlement d'emprunt # 15-10 |
| Madeleine Carpentier | - CLD - Consultation
- Sondage centre communautaire
- Plan de développement stratégique |
| Ricky Knox | - Objets encombrants |
| Carol Carpentier | - Quartiers 4 à 6 – Règlement d'emprunt # 15-10 |

14-12-2236

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Appuyé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 :32 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».